

Compte-rendu

L'An Deux Mil quinze, le vingt-sept février, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joseph BROHAN, Président du Centre de Gestion, Maire de MUZILLAC.

ETAIENT PRESENTS :

MM Hervé GUILLEMIN, Dominique LE NINIVEN, Mme Monique DANION, MM. Gérard GUILLOU, Marc ROPERS, Mme Marie-Odile JARLIGANT, M. Jean-Charles LOHÉ, Mme Martine LOHEZIC, MM. Jacques MIKUSINSKI, Gérard PILLET, Mme Gaëlle BERTHEVAS – suppléante de M. Adrien LE FORMAL, MM. Lionel JOUNEAU – suppléant de M. Jean-Luc BLEHER, Michel PIERRE – suppléant de M. Jean-François MARY.

ETAIT EGALEMENT PRESENT:

M. Pierre André BOUDY, Payeur départemental.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Yvette FOLLIARD, MM. Pierre HAMERY, Adrien LE FORMAL, Jean-Luc BLEHER, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Jean-Michel JACQUES, Mmes Nathalie LE MAGUERESSE, Marie-Annick MARTIN, MM. Jean-François MARY, Jacques PERAN, Pierre LE BODO, Ronan LOAS, Jean-Paul BERTHO, Yves JOSSE – suppléant de Mme Yvette FOLLIARD, Daniel HUET – suppléant de M. Pierre HAMERY, Jean-Michel BONHOMME – suppléant de Mme Nathalie LE MAGUERESSE, MM. Michel MORVANT – suppléant de M. Pierre LE BODO, Jean-Luc HENRY – suppléant de M. Ronan LOAS, Raymond LE BRAZIDEC - suppléant de M. Jean-Paul BERTHO.

ORDRE DU JOUR

I – RAPPEL DES OBJECTIFS 2015

II – FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE GESTION

FINANCES – BUDGET 2015

- 1) Compte de gestion et compte administratif 2014
- 2) Budget 2015
 - A) Eléments clés du budget 2015
 - Affectation du résultat 2014
 - Les grandes orientations
 - Les charges de personnel
 - a. Le tableau des effectifs
 - b. Le plan de formation 2015
 - Cotisations - subventions 2015
 - Les tarifs 2015
 - Les opérations d'investissements en 2015
 - a. Description des opérations nouvelles
 - B) Vote du budget primitif 2015
 - C) Renouvellement de la ligne de trésorerie

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1) Actions en justice – Compte-rendu
- 2) Marchés publics – Compte-rendu
- 3) Restaurant administratif du passage Saint-Tropez Conseil Général / Ansamble
- 4) Restaurant administratif : convention CPAM / Ansamble (rue Nominoë)
- 5) Convention relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi
- 6) Nouvelle convention d'accès aux services de Mégalis Bretagne 2015 - 2019

CONCOURS

- 1) Adoption du coût lauréat de l'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe

POLE SANTÉ AU TRAVAIL

- 1) Accompagnement des CHSCT et formation des membres

I – RAPPEL DES OBJECTIFS 2015

Extrait du Débat d'Orientation Budgétaire du 22 janvier 2015

UN PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2015 AU SEIN DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN COURS

Les actions à mettre en œuvre vont tenter de finaliser les 3 objectifs stratégiques encore en vigueur - visibilité, lisibilité, proximité - de manière généraliste et sectorisée.

Programme général :

Il repose sur la mise en œuvre d'opérations dont les caractéristiques principales sont la transversalité et une réalisation partagée.

Renforcer la visibilité :

Bien que de différentes natures, niveaux, calendriers, ce sont essentiellement les questions de communication essentiellement externe qu'il s'agira d'affermir en 2015.

- Le plan de communication soumis au Conseil d'Administration du mois de mars 2014 sera poursuivi par les analyses, évaluations et adaptations des outils devenus opérationnels en 2014 : site internet, newsletters, publications. Une réflexion pourrait s'engager sur l'intérêt de développer des modes de communication plus "polarisés" : coût estimé = 10 K€.
- L'organisation d'une journée des acteurs de la prévention est prévisible (coût : 7 300 €).
- En interne, après la mise en place d'une charte graphique et d'une "modernisation" de nos documents, 2015 sera le temps d'une totale finalisation.

Améliorer la lisibilité :

Au regard des enjeux qui se dessinent et en attendant les orientations / décisions retenues par le Conseil d'Administration à venir, il faut concevoir la structuration du CDG dans la continuité de 2014, sauf par voie d'intégration des nouvelles missions d'ores et déjà enclenchées :

- L'intégration de la médecine préventive (coût prévisionnel en année pleine = 1 M€).
- Le développement vers un plein temps de la mission de l'assistante sociale (50 % du temps consacré d'ores et déjà au SDIS, 20 % au CDG et 30 % à d'autres collectivités territoriales : les 80 % ne faisant pas de prestations)
- En interne, l'augmentation de la capacité d'analyse et de traitement transversal des dossiers.

La méthodologie de travail sous la forme de mode projet comme pour le site internet et les élections professionnelles, modalité d'organisation qui a fait ses preuves, devra être mise en œuvre si cela le requiert.

Groupe de travail	Chef de projet
Internet	Jean-Alain LE GAL (poursuite)
Coopération d'information du Grand Ouest	Valérie LE DEM
Communication	Gwénaëlle LE GALL (poursuite)
Intercommunalité	Johanne ATTINGER
Paie / dématérialisation	Martine LE GAL
Etude organisationnelle	4 consultants : Marion TEIGNÉ, Raphaëlle GRUJARD, Paul TAMBOSCO, Solène MILLE

Pour renforcer la communication interne :

- Réaliser une revue de presse pour être au fait de l'actualité immédiate des collectivités afin que les collaborateurs connaissent les événements en lien avec les missions du CDG.
- Disposer d'une base de données unique sur nos interlocuteurs pour tout le CDG.

Ces deux actions seront sous la responsabilité du DGS et de ses assistantes.

A l'externe, le développement d'un travail en réseau dès que cela est possible et nécessaire.

Accentuer la proximité :

Au-delà de l'impérieuse réactivité qui implique des réponses systématiques et immédiates aux employeurs dès que le CDG est sollicité, le contact avec nos interlocuteurs peut encore être développé :

- Rencontrer tous les présidents et DGS d'intercommunalité (Président, DGS et référent intercommunal du CDG),
- Relancer dans le 1^{er} semestre 2014 l'établissement de contacts avec tous les DGS de tous les établissements et collectivités affiliés,
- Poursuivre les réunions du groupe de travail consultatif de DGS créé en 2012,
- Forger une présence de tous les instants auprès des intercommunalités (par pôle),
- Conforter la mise en œuvre de relations plus abouties avec les collectivités non affiliées par un conventionnement spécifique avec chacune d'elles.

Ceci implique de favoriser le développement de nouveaux outils collaboratifs.

Quant au programme d'investissements, il sera essentiellement tourné vers la poursuite de la modernisation / dématérialisation des outils collaboratifs. Il est estimé à 1 100 000 €.

Programmes sectorisés :

Ils se situeront dans la continuité de l'année 2014 mais pour la première fois, la mise en place d'une nomenclature budgétaire par mission-programme-action permettra d'identifier les choix du Conseil d'Administration. A ce jour, il n'a pu être consolidé toutes les missions mais quelques éléments financiers peuvent être mis en avant.

Mission Conseils et organisation RH

Priorités / objectifs de la MCO :

- Finalisation des contours d'action de la MCO / projet de service.
- Renforcement de l'équipe des consultants pour élargir les possibilités d'intervention et d'accompagnements RH personnalisés auprès des collectivités.
- Continuer la dynamique de réseau des intercommunalités.
- Continuer la dynamique du réseau des consultants en organisation des CDG bretons (expérimentation mutualisation).
- Tarifier les missions d'assistance au recrutement.
- Poursuivre la modernisation de la gestion du comité technique et renforcer l'animation du dialogue social.

Pôle Carrières / Statut (dépenses essentiellement financées par la cotisation obligatoire) :

La visibilité et la lisibilité des actions de ce pôle sont largement, voire "historiquement", avérées mais sa structuration va devoir évoluer au regard des événements de 2014 et des nécessités de continuer de répondre aussi efficacement qu'avant dans un cadre de structuration provisoire.

Dans cette période provisoire, il sera mis en avant en 2015 :

- Généralisation de l'EXTRANET CARRIERES pour approcher le taux d'adhésion de 100 % des collectivités affiliées et évolution de l'outil.
- Etude sur le renforcement de la collaboration voire de mutualisation avec les autres CDG notamment bretons voire du grand ouest.
- Accompagnement à la mise en place de la procédure de l'évaluation en substitution à la notation.

- Finalisation de la convention avec la CDC / CNRACL en 2015.
- Dématérialisation de la paye pour toutes les collectivités.
- Elaboration et négociation des futures conventions avec les organisations syndicales.
- Définition et mise en œuvre de nouvelles modalités de fonctionnement des CAP.

Pôle Emploi territorial

Au-delà, des objectifs spécifiques pour 2013-2014 sont identifiés prioritairement :

- Recherche de process permettant l'optimisation du logiciel Alliance de l'Est dans un but de rationalisation des coûts, y compris par un rapprochement avec GO+.
- Poursuite de l'ouverture du Service Missions Temporaires aux différentes filières sauf la filière sécurité.
- Entamer la réflexion / archivage électronique.
- Optimiser la gestion de l'outil emploi-territorial et harmoniser les pratiques régionales.
- Poursuite du travail du groupe régional Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences afin d'affiner les relations collectivités (affiliées ou non) des centres de gestion – Création d'un réseau régional DRH.

Pôle Santé au travail

5 objectifs prioritaires :

1. Créer le service de médecine professionnelle et préventive et le déployer au plus près des territoires (l'affichage budgétaire se fera par voie de décision modificative mais le coût prévisionnel d'une opération achevée est estimé à 1 M€).
2. Structurer un observatoire de la santé au travail, en lien avec les fonds de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (Fonds National de Prévention ; Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).
3. Accompagner la montée en puissance des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et territorialiser la dynamique en matière de santé-sécurité au travail.
4. Définir les termes d'un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires.
5. Conforter le fonctionnement de la commission de réforme et du comité médical, notamment sous couvert d'un nouveau conventionnement avec les collectivités non affiliées.

Direction des Ressources Internes

6 objectifs 2015 :

1. Structurer la Direction des Ressources Internes et créer un « guichet unique » pour les RH en interne. Objectif : Optimiser la Direction des Ressources Internes pour dynamiser l'établissement (recrutement de l'assistant RH) dans les meilleurs délais.
2. Maîtriser les dépenses publiques de l'établissement (masse salariale mais également chercher toutes les pistes pour limiter les dépenses : mutualisation, commande publique....)
3. Augmenter les recettes de l'institution : Parvenir à un coût réel pour facturer au plus juste les Collectivités Territoriales (missions facultatives) – Mise en place de la nouvelle nomenclature stratégique budgétaire.
4. Mettre en œuvre le scénario retenu suite à l'étude d'organisation en cours et optimiser les moyens existants pour gagner le pari de l'avenir des CDG dans un bon état d'esprit (travail d'équipe).
5. Poursuivre la modernisation des procédures en interne (dématérialisation, procédures écrites) et l'appropriation des logiciels / applicatifs comme celui des SMT, Comité Médical, en lien avec les services concernés du CDG.
6. Adéquation entre objectifs de l'établissement et le plan de formation des agents pour l'année 2015

Les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du bureau, réunis le 19 février 2015, prennent acte des informations.

II – FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE GESTION

FINANCES – BUDGET 2015

1) Compte de gestion et compte administratif 2014

▪ Compte de gestion 2014 :

Le compte de gestion 2014, établi par le comptable, présente des écritures en dépenses et en recettes dans les deux sections identiques à celles du compte administratif 2014.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide d'approuver et adopter le compte de gestion 2014.

▪ Compte administratif 2014 :

Résultats d'exercice : La section de fonctionnement se solde par un excédent d'exercice de 442 562.16 € et la section d'investissement par un résultat positif de 425 194.41 € en investissement, soit un total cumulé, pour les deux sections de 867 756.57 €. (avec résultat antérieur dont l'affectation du résultat en investissement).

Résultats de clôture : La section de fonctionnement se solde par un excédent cumulé de 2 726 589.63 €, la section d'investissement par un déficit de – 193 566.27 € soit un total positif de 2 533 023.36 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le compte de gestion et le compte administratif 2014.

- Fonctionnement : Excédent d'exercice : + 442 562.16 €

Ce résultat doit être relativisé en fonction de :

- L'augmentation des recettes liées à la cotisation obligatoire et additionnelle soit + 86 000 € de plus qu'en 2013,
- Des recettes, liées aux missions facultatives tarifées de + 3.84 % soit 93 000 €,
- Une recette de 300 000 € a été encaissée suite à la signature de la deuxième convention avec le FIPHP.
- Des frais de personnel en augmentation de 8.22 %, par rapport à l'an passé et liés notamment à l'application de la loi du 12 Mars 2012 et à l'intégration des nouvelles missions obligatoires pour les centres de gestion. (Intégration du secrétariat Comité Médical / Commission de réforme)
- Des prévisions de recettes liées à la signature des conventions avec le FNP (80 000 €) n'ont pas été encaissées sur l'exercice.

En 2014, les principaux postes de dépenses dans la section de fonctionnement sont :

Personnel :	4 465 000 € (72.62 %)
Autres frais généraux (charge à caractère général) :	682 333 € (11.10 %)
Remboursement des activités syndicales (autre charge de gestion courante):	282 406 € (4.59 %)
Concours et examens :	279 000 € (4.54 %)

Amortissements :	223 012 € (3.63 %)
Autres charges de gestion courante :	121 495 € (1.98 %)
Frais financier :	91 416 € (1.49 %)
Charges exceptionnelles :	4 175 € (0.07 %)

- Investissement : Excédent d'exercice y compris l'affectation du résultat en investissement = 425 194.41 €.

En 2014, les principaux postes de dépenses dans la section d'investissement sont :

- Le remboursement de la part du capital des deux emprunts de l'établissement (131 000 €)
- L'acquisition de la propriété attenante.
- Les dépenses liées à la réalisation de programmes informatiques,
- La finalisation de la refonte du site Internet

Ces dépenses ont été réalisées grâce notamment aux :

- Affectation du résultat (1068) :	943 760 €	} 1 201 841 €
- Recettes liées à l'amortissement soit	223 012 €,	
- Au remboursement du FCTVA à hauteur de	19 692 €,	
- INCE (Intérêts courus non échus) :	15 377 €	

Déficit d'investissement de clôture : - 193 566.27 €

Le montant des restes à réaliser s'élève quant à lui à 62 974,60 €.

Soit un total de : 256 540.87 € concernant les besoins en financement de la section d'investissement pour 2015.

Monsieur Joseph BROHAN s'étant retiré, Mr Jacques MIKUSINSKI, 1^{er} Vice-Président, propose d'adopter le compte administratif 2014.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'approuver et adopter le compte administratif 2014.

2) Budget 2015

A) Eléments clés du budget 2015

➤ Affectation du résultat 2014 :

Le résultat à affecter est de 2 726 589.63 €.

Considérant le déficit antérieur de la section d'investissement soit – 193 566.27 €,

Les restes à réaliser 2014 soit 62 974.60 €,

Les besoins de financement de la section d'investissement au BP 2015 s'élèvent à 256 540.87 €.

Au regard des besoins recensés, le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Fonctionnement : Résultat cumulé de l'exercice de l'année 2014 :	2 726 589.63 €
- Budget principal – Article 1068 "affectation en investissement" :	256 540.87 €
- Budget principal – Excédent de fonctionnement : Article 002 "excédent de fonctionnement reporté"	2 470 048.76 €

➤ Les grandes orientations :

Direction des Ressources Internes

- Participer à la mise en œuvre du scénario obtenu suite à l'étude organisationnelle :
 - en créant un guichet unique pour les RH en interne
 - en mettant en adéquation le plan de formation avec les objectifs de l'établissement
- Optimiser la maîtrise des dépenses de l'établissement
- Optimiser les recettes de l'institution
- Poursuivre la modernisation des procédures en interne (dématérialisation et procédures écrites)
- Procéder à l'élimination d'une partie du fonds archives
- Mettre en place l'entretien d'évaluation
- Contrat d'assurance IARD 2016-2019

Pôle Carrières / Statut

- Programme : Retraite
 - Mise en œuvre de la nouvelle convention 2015 -2017
 - Action et formation aux collectivités
- Programme : Carrière
 - Extranet : avancement de grade et généralisation obligatoire
 - Refonte des critères de la promotion interne pour 2016
 - Protocole d'accord syndical
 - Dématérialisation des dossiers CAP
- Programme : Conseil statutaire
 - Optimiser l'information interne et externe
 - Organiser / structurer le service
 - Sécuriser le contentieux

Pôle Santé au Travail

- Prévention des risques au travail
 - Formation des membres CHSCT locaux et CHSCT départemental
 - 8^{ème} rencontre des acteurs territoriaux de la prévention des risques – 18 juin 2015 à Auray
 - Missions d'information et d'appui pour l'analyse et la prévention des risques psychosociaux

- Bilan du conventionnement CNRACL/Fonds national de Prévention 2012-2015
- Protection maladie
 - Contrat d'assurances des risques statutaires 2016-2019
 - Instances médicales : procédure « full web » pour les collectivités non affiliées

Pôle Emploi Territorial

- Programme : Promotion de la fonction publique territoriale et GPEC
 - Participation au salon inter fonction publique et CREF et à divers salons/forums Grand Public.
 - Mise en place d'un observatoire régional de l'emploi.
 - Réunion d'accompagnement des collectivités dans les opérations de recrutement.
- Programme : Concours et examens professionnels 2015
 - Concours d'Agent de Maîtrise (Bretagne).
 - Concours de Puéricultrice (Grand Ouest).
 - Examens professionnels de technicien principal de 2^{ème} classe (Bretagne et Grand Ouest).
 - Concours d'Animateur (Bretagne).
- Programme : Service des missions temporaires
 - Poursuite de l'ouverture du SMT aux différentes filières sauf la sécurité et rencontre avec les agents intérimaires.
 - Réalisation des missions d'archivage et réflexion sur l'archivage électronique.
- Programme : Formations professionnalisantes
 - Formation de futurs agents territoriaux (licences professionnelles des métiers administratifs et techniques et Diplôme universitaire de carrières juridiques : administration territoriale
 - Remboursement des gratifications versées par les collectivités aux étudiants des licences professionnelles susvisées

Mission Conseils et Organisation RH

- Programme : Conseils RH
 - Nouveau : tarification des missions d'assistance au recrutement
- Programme : Comité Technique départemental
 - Nouveau mandat ➔ modernisation / dématérialisation
- Programme : Etudes et diagnostics / Action : Etudes d'organisation
 - Nouveau : consultations et conseils experts tarifés
- Programme : Intercommunalités / Action : Etudes Intercommunalités
 - Accompagnement des mouvements de territoires / personnels + pilote du projet expérimentation mutualisation actions 4 CDG par des interventions communes

➤ Les charges de personnel

a) Le tableau des effectifs

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des effectifs, à compter du 27 février 2015.

b) Le plan de formation 2015

Référence : le droit à la formation permanente est reconnu aux fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 – article 22).

Depuis le 1^{er} juillet 2008 (loi du 19 février 2007 n° 2007-209 relative à la fonction publique territoriale), les différentes catégories de formation sont :

- Préparation aux concours et examens professionnels,
- Formation d'intégration,
- Formation de professionnalisation,
- Formation de perfectionnement,
- Lutte contre l'illettrisme et apprentissage de la langue française.

Le Centre de Gestion est un établissement public à caractère administratif créé par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Prolongement des collectivités et établissements publics affiliés (employant moins de 350 agents), il est administré par des élus locaux.

Caractérisé comme tous les établissements publics par le principe de spécialité, il a pour rôle essentiel et unique l'aide à la gestion des ressources humaines des collectivités locales et établissements publics locaux. Il s'adresse aux autorités territoriales en qualité d'élus employeurs.

Pour mener à bien ses missions, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'établissement est constitué de :

- 3 pôles opérationnels :
 - ✓ Pôle carrières-statut,
 - ✓ Pôle emploi territorial,
 - ✓ Pôle santé au travail,
- 1 mission :
 - ✓ Mission conseils et organisation RH,
- 1 direction fonctionnelle :
 - ✓ Direction des ressources internes,
- 1 direction générale :
 - ✓ Directeur Général des services.

Afin de répondre aux attentes des collectivités, le plan de formation 2015 est fondé sur 7 objectifs :

Pour les agents du siège :

1. Renforcer l'expertise des agents de l'établissement.
2. Accompagner la restructuration des territoires et notamment l'intercommunalité.
3. Actualiser, acquérir ou renforcer des connaissances et des techniques susceptibles d'améliorer la sécurité et de prévenir les risques encourus par les agents.
4. Aider les collectivités territoriales afin de faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap
5. Dynamiser la nouvelle organisation de l'établissement :

- 5.1 Structurer la Direction des Ressources Internes
- 5.2 Favoriser la gestion en mode projet.
- 5.3 Actualiser ou renforcer un savoir lié à une technicité particulière (logiciel comptabilité, paie, APE, carrières, concours, GPEEC, publication assistée par ordinateur, techniques d'archivage et documentation, outlook...).
- 5.4 Acquérir ou renforcer des connaissances et des techniques susceptibles d'améliorer ou de faciliter le travail.
- 5.5 Favoriser la e-administration et renforcer la sécurité informatique de l'établissement.
- 5.6 Favoriser le déroulement des carrières par des préparations à des concours et examens.

Pour les fonctionnaires momentanément privés d'emploi :

- 6. Favoriser l'employabilité des FMPE.

L'institution a en charge au 1^{er} janvier 2015, au titre de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, trois fonctionnaires momentanément privés d'emploi de catégorie A dont il faut favoriser le retour à l'emploi.

Pour les agents du service Missions temporaires :

- 7. Développer l'autonomie et le professionnalisme des agents du service Missions temporaires.

En conformité avec la charte et le règlement de formation adoptés par le Conseil d'Administration le 19 octobre 2011, le coût prévisionnel du plan de formation 2015 s'élève à 91 000 € (y compris la cotisation 2015 au CNFPT soit 61 000 € hors cotisation).

Le plan de formation 2015, ainsi établi a été adressé au Comité Technique qui statuera le 24 février prochain. Il sera alors proposé de donner tout pouvoir au Président de négocier ce plan et de signer toutes les conventions et autres documents y afférents.

Un avis favorable a été donné par les membres du Comité technique départemental réunis le 24 février 2015.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de donner tout pouvoir au Président de négocier le plan de formation 2015 et de signer les conventions s'y rapportant.

➤ Cotisations - subventions 2015

Le Président propose de verser les cotisations et les subventions suivantes au titre de 2015 :

- 1. FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION
13 009.50 €
- 2. COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)
15 278.20 €
- 3. ADIAJ (Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique)
30 €
- 4. CLUB SECURITE ROUTIERE ENTREPRISES DU MORBIHAN (SRE 56)
300 €
- 5. ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DIRECTEURS-ADJOINTS DE CENTRES DE GESTION
923 €

6. AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION
9 200 €

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'adopter ces cotisations et subventions au titre de l'année 2015.

➤ Les tarifs 2015

Hormis la création de tarifs nouveaux correspondant à de nouvelles "prestations", il est proposé de reconduire en 2015 les tarifs 2014. En effet, la mise en œuvre de son nouvel outil financier devrait permettre au CDG 56 de pouvoir réaliser d'ici la fin de l'année, une analyse des coûts de toutes ses missions et actions. A partir de cette analyse, le Conseil d'Administration aura alors la possibilité d'adopter éventuellement une nouvelle politique tarifaire.

4. POLE EMPLOI TERRITORIAL

SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES

Programme : SMT

Actions : paie des agents du SMT

La tarification est basée sur les éléments de rémunération de l'agent et les charges patronales en vigueur, au moment de la nomination de l'agent mis à disposition, augmenté d'un pourcentage voté chaque année par le conseil d'administration, correspondant aux charges supplémentaires de gestion du service. Ce taux comprend :

- les frais de gestion et de structure du service,
- les frais de missions (indemnités de missions et kilométriques),
- les charges salariales (SFT – aide sociale – arrêts de travail non remboursés par le contrat d'assurance – congés exceptionnels),
- les frais de visites médicales d'embauche, de validations de service,
- les frais de formation (stages – tutorat – formations universitaires).

Pour l'ensemble des missions (relevant des différentes filières) :

Le taux est maintenu à 35% pour 2015. Il sera appliqué sur :

- le traitement brut en vigueur à l'instant T,
- les heures supplémentaires,
- l'indemnité compensatrice de congés payés,
- les charges patronales en vigueur à l'instant T (44.73 % au 01.01.2014).

Le tarif prendra en compte les variations de rémunérations et de charges patronales qui seraient susceptibles d'intervenir dans l'année, de la même façon que les collectivités appliqueront ces augmentations sur les rémunérations de leurs propres agents.

Pour les missions de base (1^{er} grade d'accès aux emplois de catégorie C)

Le tarif minimum est fixé à 19.50 € de l'heure, malgré l'augmentation des charges patronales et les revalorisations indiciaires intervenues au 1^{er} janvier 2015.

Mission archivage

Programme : archivage

Actions : archivage

Coût horaire de 30 €.

Le tarif horaire évoluera systématiquement en fonction de l'augmentation des rémunérations et des charges patronales du personnel mis à disposition en référence au grade attaché de conservation du patrimoine.

2. MISSION CONSEILS ET ORGANISATION R.H.

Programme : Etudes et diagnostics

Actions : Etudes d'organisation

Pour les collectivités affiliées :

- Accompagnements RH :
 - Analyse des postes, démarche de formalisation des fiches de poste, organigramme
 - Elaboration des plans de formation,
 - Refonte du régime indemnitaire,
 - Organisation du temps de travail,
 - Elaboration du règlement d'aménagement du temps de travail,
 - Mise en œuvre des entretiens professionnels,
 - Diagnostics et analyses statutaires,
 - Etudes d'organisations,
 - Accompagnement au changement

Coût d'intervention : 89 € / heure.

- Consultation, conseil expert

Coût d'intervention : 45 € / heure.

Pour les collectivités non affiliées :

- Accompagnements RH
 - Analyse des postes, démarche de formalisation des fiches de poste, organigramme
 - Elaboration des plans de formation,
 - Refonte du régime indemnitaire,
 - Organisation du temps de travail,
 - Elaboration du règlement d'aménagement du temps de travail,
 - Mise en œuvre des entretiens professionnels,
 - Diagnostics et analyses statutaires,
 - Etudes d'organisations,
 - Accompagnement au changement

Coût d'intervention : 130 € / heure.

- Consultation, conseil expert

Coût d'intervention : 89 € / heure.

Programme : Intercommunalités

Actions : Etudes Intercommunalités

Pour les collectivités affiliées :

- Accompagnements RH :
 - Accompagnements des intercommunalités
 - Accompagnements aux transferts d'activités, mutualisations, mouvements de personnels

Coût d'intervention : 89 € / heure.

- Consultation, conseil expert

Coût d'intervention : 45 € / heure.

Pour les collectivités non affiliées :

- Accompagnements RH :
 - Accompagnements des intercommunalités
 - Accompagnements aux transferts d'activités, mutualisations, mouvements de personnels

Coût d'intervention : 130 € / heure.

- Consultation, conseil expert

Coût d'intervention : 89 € / heure.

Programme : Conseils RH

Actions : Accompagnement au recrutement

Pour les collectivités affiliées :

- Assistance au recrutement :
 - Rédaction offre
 - Examen candidatures
 - Jury
 - Fournitures d'outils RH pour les entretiens

Coût d'intervention : 89 € / heure

Pour les collectivités non affiliées :

- Assistance au recrutement :
 - Rédaction offre
 - Examen candidatures
 - Jury
 - Fournitures d'outils RH pour les entretiens

Coût d'intervention : 130 € / heure

3. POLE CARRIERES / STATUT

Programme : paie

Actions : paie

Service Paye

Le tarif s'établit à la somme de 5,50 € par agent et par paie.

Action : APE

- Agents titulaires et stagiaires: $242 \text{ €} \times 1,015 = 245 \text{ €}$
- Agents non titulaires: $348 \text{ €} \times 1,015 = 353 \text{ €}$

4. POLE SANTÉ AU TRAVAIL

Programme : prévention des risques au travail

- Action : Inspection santé-sécurité au travail

ACFI

- Pour les collectivités affiliées : 63 € de l'heure pour les missions d'inspection. Les missions ergonome et psychologue* sont délivrées dans le cadre de la cotisation additionnelle.
- Pour les collectivités non affiliées : 94 € de l'heure pour les missions spécialisées : inspection, ergonome, psychologue*. Pour ces deux dernières missions, l'appréhension de la nature exacte de la mission, durée d'intervention, complexité de celle-ci définissant le tarif horaire d'intervention 2013 pratiqué (établissement d'un devis).

•

* hors étude des risques psychosociaux et analyse de pratique

- Action : Document unique d'évaluation des risques professionnels

Document unique (dans le cadre de la signature de la convention avec le FNP)

- Participation forfaitaire 100 € + 5€/agent physique,
- N.B : Minimum de 200 €,
- Majoration de 15% pour frais divers.

- Action : Bien-être au travail

Etude des risques psychosociaux

- Pour les collectivités affiliées : 89 € de l'heure.
- Pour les collectivités non affiliées : 130 € de l'heure

Analyse de pratique

- Pour les collectivités affiliées : 63 € de l'heure.
- Pour les collectivités non affiliées : 94 € de l'heure.

- Action : Handicap – maintien dans l'emploi – accessibilité

Mobilité-reconversion

- Pour les collectivités affiliées : 40 € de l'heure.

Accessibilité des locaux professionnels

- Pour les collectivités affiliées : 2 € du m².
- Pour les collectivités non affiliées : 4 € du m²

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'adopter ces tarifs au titre de l'année 2015.

- Les opérations d'investissements en 2015
 - a) Description des opérations nouvelles

Le montant global des investissements 2015 s'élève à 1 565 328 €.

Globalement, Il se décompose de la manière suivante :

1. Programme informatique 2015

a) Nouvelle version des logiciels « gestion des carrières » et « paie »

Le centre de gestion s'est équipé en 1998 et 1999 des logiciels « gestion des carrières » et « paie » auprès de la société CIRIL. Aujourd'hui, celle-ci propose une mise à jour majeure de ses logiciels. Entièrement redéveloppée dans un environnement web, totalement intégrée autour du dossier administratif de l'agent, cette nouvelle version offre également de nouvelles fonctionnalités de gestion des ressources humaines et de nouvelles procédures de dématérialisation. Le coût de cette nouvelle version est estimé à 43 500 € TTC et les prestations associées (formation, assistance au démarrage) à 35 000 € TTC. La fusion des données carrière (9 000 dossiers) et paie (3 000 agents) nécessitera un important audit et une mise à niveau des données. Le coût de cette opération est estimé à 21 000 € TTC.

b) Mise en œuvre d'un extranet paie

Partant de ce constat, le centre de gestion mettra à disposition des collectivités adhérentes au service, un extranet paie sécurisé. Cet outil permettra :

- de dématérialiser certains états de la paie (journaux, bulletins, etc.),
- de proposer un espace de téléchargement de fichiers (fichiers d'interface comptable, de virement des salaires, de dématérialisation des bulletins de salaires).

Le coût de cet extranet est estimé à 30 000 € TTC.

c) Renouvellement des équipements matériels et logiciels des serveurs

Les serveurs informatiques du centre de gestion sont installés depuis 2009 et arrivent en fin de période garantie et de maintenance cette année. Ils ne permettent donc plus d'envisager, sans perte de

performance la mise en œuvre de nouveaux projets informatiques (extension du réseau des postes de travail virtualisés, nouvelles applications métiers). Aussi, est-il proposé aux membres du conseil d'administration de renouveler l'équipement matériels et logiciels des serveurs informatiques :

- renouvellement des plateformes matériels et logiciels,
- optimisation de la solution de sauvegarde,
- extension des baies de stockage des données,
- reconduction du plan de continuité d'activité (double salle informatique),
- maintenance des matériels et logiciels sur 5 ans.

Le coût de ce rééquipement est estimé à 90 000 € TTC en matériel et 50 000 € TTC en logiciel.

d) Acquisition d'un logiciel d'aide à la décision

Afin de pouvoir analyser, évaluer et piloter les actions proposées par le centre de gestion aux collectivités, une nouvelle nomenclature stratégique a été étudiée en 2013 par la direction des ressources internes. En 2014, cette nomenclature stratégique sera intégrée au sein des logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion financière. En complément, il est proposé aux membres du conseil d'administration de se doter d'un logiciel d'aide à la décision qui permettra :

- d'extraire et de restituer les données chiffrées par missions / programmes / actions sous forme de tableaux de bord ergonomiques,
- de mesurer en temps réel la réalité des actions mises en œuvre.

Le coût de ce logiciel est estimé à 30 000 € TTC.

L'étude réalisée en 2013 a également défini un certain nombre d'indicateurs non financiers qui viendront compléter l'analyse financière des actions mises en œuvre. Une application spécifique devra être élaborée pour collecter et enregistrer ces données qualitatives et quantitatives en base de données. Le coût de ce développement spécifique est estimé à 10 000 € TTC.

e) Acquisition d'un logiciel de gestion des délibérations

Dans un souci de gain de temps et d'efficacité, les processus d'élaboration et de gestion des délibérations du centre de gestion nécessitent d'être modernisés et optimisés. Aussi est-il proposé d'acquérir un logiciel spécialisé pour la gestion des délibérations. Cet outil permettrait d'harmoniser la rédaction des divers documents, d'améliorer leur catalogage et leur archivage dans une gestion documentaire et d'automatiser leur télétransmission au contrôle de la légalité. L'acquisition et la mise en place de ce logiciel est estimée à 40 000 € TTC en logiciel et comprend l'acquisition de licences, la prestation d'installation et de formation.

f) Acquisition pour le parc informatique

Pour assurer le remplacement des matériels défectueux et mettre des postes de travail à disposition des personnels recrutés pour des missions ponctuelles, il est proposé aux membres du conseil d'administration de prévoir la somme de 10 500 € TTC en matériel et 4 850 € TTC en logiciel.

g) Schéma directeur informatique

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement 2015-2020, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'inscrire la somme de 20 000 € TTC pour une assistance à la rédaction d'un schéma directeur informatique. Ce document de référence a pour objectif principal de définir les évolutions du système d'information et de l'infrastructure informatique sur les prochaines années, afin de pouvoir mettre en œuvre le plan d'actions issu du projet d'établissement.

h) Acquisition d'un logiciel pour le secrétariat des instances médicales

Suite au transfert des secrétariats des commissions de réforme et du comité médical auprès du Centre de Gestion, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de réinscrire la somme de 1 500 € TTC pour l'acquisition des logiciels de l'Alliance Informatique.

2. Mobilier

Une enveloppe de 25 000 € est prévue afin d'équiper les bureaux des futurs collaborateurs ou renouveler un mobilier existant devenu obsolète.

3. Equipements divers

Une provision de 30 000 € et correspondant au remplacement du photocopieur couleur de la reprographie et le remplacement du photocopieur dédié du service concours et examens à effectuer avant juin 2015.

Photocopieur	Date d'installation	Nbre de photocopies N&B	Nbre de photocopies couleur	Total des copies réalisées
RICOH	22 février 2010	1 700 000	810 000	2 510 000
OLIVETTI	22 février 2010	555 000	-	555 000

4. Optimisation des locaux

Une provision est inscrite dans le cadre de l'optimisation de locaux notamment la salle du Conseil d'Administration. Un deuxième écran intégré a été installé. Une provision de 15 000 € est budgétée afin de procéder à l'acquisition du mobilier adéquat permettant d'optimiser l'utilisation de la salle du conseil d'administration.

5. Véhicules de services

Une provision, pour l'achat de deux nouveaux véhicules de service et un éventuel renouvellement, est budgétée et s'inscrit dans le cadre des objectifs définis lors du Conseil d'Administration du 13 mars 2013 et tendant vers une meilleure visibilité, lisibilité, proximité de l'établissement.

L'Etablissement possède cinq véhicules de service dont le descriptif s'établit ainsi :

VEHICULE	KMS PARCOURUS	PUISSANCE FISCALE	MARQUE/TYPE	ANNEE DE MISE EN CIRCULATION	NOMBRE DE PLACES
CLIO 08	112 301 KMS	5 CV	RENAULT	09.2004	5
CLIO 09	100 171 KMS	5 CV	RENAULT	09.2004	5
KANGOO	42 053 KMS	5 CV	RENAULT	10.2010	5
CLIO ESTATE	60 000 KMS	6 CV	RENAULT	09.2010	5
MEGANE	30 558 KMS	6 CV	RENAULT	11.2012	5

Au regard du nombre d'années des véhicules et des kilomètres parcourus par chacune des voitures et de l'utilisation qui en est faite par les différents services de l'institution, il est nécessaire de prévoir le remplacement d'une ou des RENAULT CLIO de 2004.

A cet effet, il est prévu une enveloppe de 40 000 €.

Pour information, le coût annuel de l'entretien annuel d'un véhicule est de 1 500 €.

6. Gros travaux d'entretien des bâtiments existants

Une provision de 130 000 € est inscrite visant à procéder notamment à de gros travaux de réfection de la toiture en zinc de l'aile est.

En effet, des infiltrations d'eau de pluie deviennent récurrentes sur ce bâtiment.

7. Etude et prévisions de travaux sur la propriété attenante

En mai 2014, l'établissement a procédé à l'acquisition du 6 de la rue Olivier de Clisson. Des crédits sont prévus pour des études visant à réhabiliter le bâtiment dans le cadre des nouveaux besoins de l'établissement à hauteur de 700 000 €.

8. Nouvelle politique tarifaire de l'établissement

L'établissement s'est doté d'un nouveau logiciel de gestion financière afin de mettre en place une nouvelle nomenclature stratégique budgétaire visant à identifier au mieux le coût des politiques publiques de l'institution et à une nouvelle tarification, basée sur le coût réel des actions soit un coût complet (charges directes et indirectes) sera mise au point au cours de l'année 2015 avec une date de prise d'effet au 1er janvier 2016.

Il sera fait appel à un consultant extérieur pour accompagner les collaborateurs dans l'élaboration de nouveaux tarifs qui seront soumis au vote du Conseil d'Administration, avant application aux collectivités qui font appel aux missions facultatives tarifées proposées par l'établissement.

Une provision de 50 000 € est inscrite à cet effet.

Les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Bureau réunis le 19 février 2015, prennent acte des informations.

B) Vote du budget primitif 2015

BUDGET GENERAL

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 8 900 000 € à la section de fonctionnement et à un montant de 1 822 000 € à la section d'investissement.

Pour la première fois, une décentralisation budgétaire est déployée avec une saisie des inscriptions budgétaires par pôle, mission, direction, sous la responsabilité financière des directeurs et tendant à une identification du coût des politiques publiques et afin de finaliser une nouvelle politique tarifaire basée au plus près du coût complet de la prestation proposée à nos partenaires.

Le budget 2015 tend vers trois objectifs généraux majeurs.

Renforcer la visibilité :

- Le plan de communication soumis au Conseil d'Administration du mois de mars 2014 sera poursuivi par les analyses, évaluations et adaptations des outils devenus opérationnels en 2014 : site internet, newsletters, publications. Une réflexion pourrait s'engager sur l'intérêt de développer des modes de communication plus "polarisés" : coût estimé = 10 K€.
- L'organisation d'une journée des acteurs de la prévention est prévisible (Coût 7 300 €).
- En interne, après la mise en place d'une charte graphique et d'une "modernisation" des documents, 2015 sera le temps d'une totale finalisation.

Améliorer la lisibilité :

Au regard des enjeux qui se dessinent et en attendant les orientations / décisions retenues par le Conseil d'Administration à venir, il faut concevoir la structuration du CDG dans la continuité de 2014, sauf par voie d'intégration des nouvelles missions d'ores et déjà enclenchées :

- L'intégration de la médecine préventive (coût prévisionnel en année pleine = 1 M€).
- Le développement vers un plein temps de la mission de l'assistante sociale (50 % du temps consacré d'ores et déjà au SDIS, 20 % au CDG et 30 % à d'autres collectivités territoriales : les 80 % ne faisant pas de prestations)
- En interne, l'augmentation de la capacité d'analyse et de traitement transversal des dossiers

Accentuer la proximité :

Au-delà de la nécessaire réactivité qui implique des réponses systématiques et immédiates aux employeurs dès que le CDG est sollicité, le contact avec les interlocuteurs de l'établissement peut encore être développé :

- Rencontrer tous les présidents et DGS d'intercommunalité (Président, DGS et référent intercommunal du CDG),
- Relancer dans le 1^{er} semestre 2015 l'établissement de contacts avec tous les DGS de tous les établissements et collectivités affiliés,
- Poursuivre les réunions du groupe de travail consultatif de DGS créé en 2012,
- Forger une présence de tous les instants auprès des intercommunalités (par pôle),
- Conforter la mise en œuvre de relations plus abouties avec les collectivités non affiliées par un conventionnement spécifique avec chacune d'elles.

Ceci implique de favoriser le développement de nouveaux outils collaboratifs.

Quant au programme d'investissements, il sera essentiellement tourné vers la poursuite de la modernisation / dématérialisation des outils collaboratifs. Il est estimé à 1 600 000 €.

Les trois objectifs majeurs ainsi rappelés se déclinent sur les objectifs par pôle, mission et direction qui se définissent de la manière suivante :

Mission Conseils et organisation RH

Priorités / objectifs de la MCO :

- Finalisation des contours d'action de la MCO / projet de service.
- Renforcement de l'équipe des consultants pour élargir les possibilités d'intervention et d'accompagnements RH personnalisés auprès des collectivités.
- Continuer la dynamique de réseau des intercommunalités.
- Continuer la dynamique du réseau des consultants en organisation des CDG bretons (expérimentation mutualisation).
- Tarifier les missions d'assistance au recrutement.
- Poursuivre la modernisation de la gestion du comité technique et renforcer l'animation du dialogue social.

Pôle Carrières / Statut

(Dépenses essentiellement financées par la cotisation obligatoire)

La visibilité et la lisibilité des actions de ce pôle sont largement, voire "historiquement", avérées et continuent de répondre aussi efficacement qu'avant dans un cadre de structuration provisoire.

Pôle Emploi territorial

Au-delà, des objectifs spécifiques pour 2013-2014 sont identifiés prioritairement :

- Recherche de process permettant l'optimisation du logiciel Alliance de l'Est dans un but de rationalisation des coûts, y compris par un rapprochement avec GO+.
- Poursuite de l'ouverture du Service Missions Temporaires aux différentes filières sauf la filière sécurité.
- Entamer la réflexion / archivage électronique.
- Optimiser la gestion de l'outil emploi-territorial et harmoniser les pratiques régionales.
- Poursuite du travail du groupe régional Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences afin d'affiner les relations collectivités (affiliées ou non) des centres de gestion – Création d'un réseau régional DRH.

Pôle Santé au travail

5 objectifs prioritaires :

- Créer le service de médecine professionnelle et préventive et le déployer au plus près des territoires (l'affichage budgétaire se fera par voie de décision modificative mais le coût prévisionnel d'une opération achevée est estimé à 1 M€).
- Structurer un observatoire de la santé au travail, en lien avec les fonds de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (Fonds National de Prévention ; Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).
- Accompagner la montée en puissance des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et territorialiser la dynamique en matière de santé-sécurité au travail.
- Définir les termes d'un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires.
- Conforter le fonctionnement de la commission de réforme et du comité médical, notamment sous couvert d'un nouveau conventionnement avec les collectivités non affiliées.

Direction des Ressources Internes

6 objectifs 2015 :

- Structurer la Direction des Ressources Internes et créer un « guichet unique » pour les RH en interne. Objectif : Optimiser la Direction des Ressources Internes pour dynamiser l'établissement (recrutement de l'assistant RH) dans les meilleurs délais.

- Optimiser les dépenses publiques de l'établissement (masse salariale mais également chercher toutes les pistes pour limiter les dépenses : mutualisation, commande publique....)
- Augmenter les recettes de l'institution : Parvenir à un coût réel pour facturer au plus juste les Collectivités Territoriales (missions facultatives) – Mise en place de la nouvelle nomenclature stratégique budgétaire.
- Participer à la mise en œuvre le scénario retenu suite à l'étude d'organisation en cours et optimiser les moyens existants pour gagner le pari de l'avenir des CDG dans un bon état d'esprit (travail d'équipe).
- Poursuivre la modernisation des procédures en interne (dématérialisation, procédures écrites) et l'appropriation des logiciels / applicatifs comme celui des SMT, Comité Médical, en lien avec les services concernés du CDG.
- Adéquation entre objectifs de l'établissement et le plan de formation des agents pour l'année 2015 (voir annexe)

1. La section de fonctionnement : les dépenses

Ainsi la section de fonctionnement s'établit de la manière suivante :

1.1. Charges de personnel

La prévision des charges de personnel est maintenue au même niveau qu'en 2014 hors GTC.

Personnel titulaire

Un montant prévisionnel de 1 646 000 € (1 640 000 € en 2014)

Personnel non titulaire

Des crédits prévisionnels ont été inscrits pour un montant de 1 770 000 € (idem en 2014).

FMPE (Fonctionnaire momentanément privé d'emploi)

Les prévisions sont revues à la hausse puisque l'établissement a 3 FMPE en charge au 1^{er} janvier 2015. La prévision budgétaire est de 110 000 €.

Diverses rémunérations

Une provision de 44 200 € est inscrite dans le cadre de la rémunération due dans le cadre de l'organisation des concours et examens (examineurs, correcteurs, surveillants, etc...).

Autres articles du chapitre 64

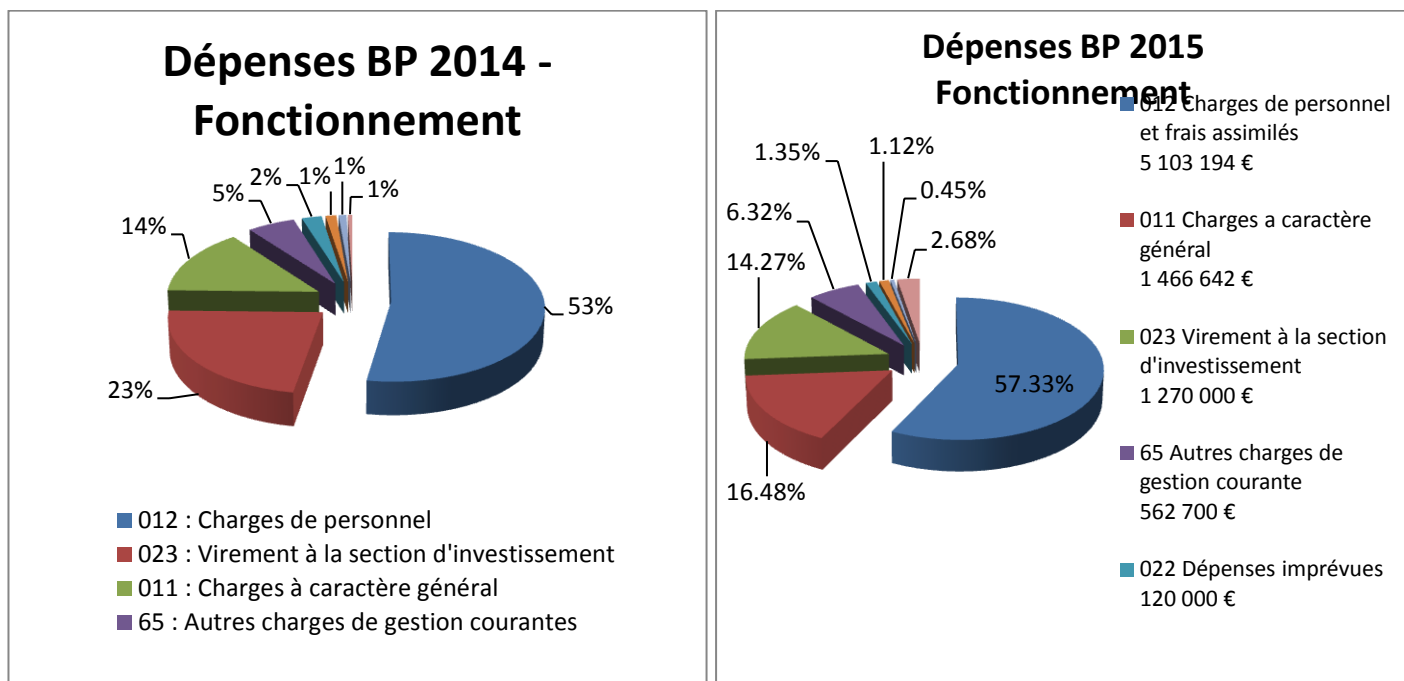
Ils prennent en considération les effets en termes de cotisations liés aux réajustements de crédits des articles 6411 et 6413. Pour mémoire, les taux de cotisation URSSAF, CNRACL vont augmenter en 2015.

Cotisations aux caisses de retraite

On retrouve les cotisations dues aux caisses de retraite pour les agents titulaires et non titulaires mais également les demandes de validations de services déposées par les agents du service missions temporaires recrutés en collectivités pour 50 000 €.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2015 se ventilent de la manière suivante :



1.2. Charges à caractère général

Achats de prestations de services : montant prévisionnel de 234 000 €

L'article 6042 recouvre les dépenses liées à la coopération informatique soit un montant de 85 000 € pour l'année 2015.

Les services liés à l'organisation des concours et examens 2015 : 65 000 €

L'article 6288 relatif aux concours est ventilé dans les articles suivants :

- 6132 – locations immobilières
- 6135 – locations mobilières
- 62264 – honoraires médicaux
- 6238 – publications
- 624 – transport de biens
- 62518 – autres frais de voyage et déplacements
- 6257 – hébergement et restauration
- 6288 – fournitures/copies
- 642 – rémunérations
- 678 – reversement de transfert financier du CNFPT et reversement de coûts lauréat

Le budget global 2015 des concours et examens professionnels est ainsi estimé à la somme globale de 182 000 € (le budget concours 2014 s'élevait à 386 000 €). Voir tableau ci-après.

2015

CONCOURS	Centre organisateur	Ressort géographique
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	CDG 35	Régional
Rédacteur	CDG 29	Régional
Agent de maîtrise (spécialités 4 et 6)	CDG 22	Régional
Agent de maîtrise (spécialités 1 et 3)	CDG 35	Régional
Agent de maîtrise (spécialité 5)	CDG 56	Régional
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	CDG 22	Régional
Conseiller socio-éducatif	CDG 50	Grand Ouest
Educateur de jeunes enfants	CDG 29	Régional
Moniteur-éducateur et intervenant familial	Rattachement au CIG Petite Couronne	National
Technicien paramédical (spécialité 1, 2, 3, 4 et 7)	CDG 22	Grand Ouest
	CDG 50	Grand Ouest
Technicien paramédical (spécialité 5, 6, 8, 9 et 10)	CDG 76	Grand Ouest
	CDG 85	Grand Ouest
Médecin	CDG 22	Grand Ouest
Psychologue	CDG 56	Grand Ouest
Sage-femme	CDG 22	Régional
Puéricultrice	CDG 35	Régional
Infirmier en soins généraux	CDG 35	Régional
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe		
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	CDG 22	Régional
	CDG 35	Grand Ouest
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	CDG 56	Régional
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	CDG 29	Régional
Animateur		
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe		
Organisations relevant du SIC - Transfert 2010	CDG 44 pour le SIC	Grand Ouest
	Rattachement au CDG 54	National
Ingénieur	Rattachement au CDG 54	National
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie	SIC	Grand Ouest
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie	SIC	Grand Ouest
Assistant de l'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	CDG 14 pour le SIC	Grand Ouest
Assistant de l'enseignement artistique		

Conseiller des activités physiques et sportives		
EXAMENS PROFESSIONNELS	Centre organisateur	Ressort géographique
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	CDG 35	Régional
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	CDG 29	Grand Ouest
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	CDG 56	Régions Bretagne et Pays de la Loire
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	CDG 56	Grand Ouest
Agent de maîtrise (promotion interne)	CDG 29	Régional
Organisations relevant du SIC - Transfert 2010		
Attaché principal	SIC	Grand Ouest
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie (promotion interne)	Rattachement au CDG 54	National
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	SIC	Grand Ouest
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	SIC	Grand Ouest

Concours divers

Une somme de 35 000 € est inscrite notamment pour les dépenses suivantes :

- Cotisation 2014 FNCDG :	11 948.00 €
- Cotisation 2014 CNAS :	15 299.25 €
- Cotisation 2014 ADIAJ :	30.00 €
- Participation au salon de l'étudiant 2015 :	2 000.00 €

Locations immobilières

Un crédit de 31 000 € est inscrit pour les frais de location de salles nécessaires aux concours et examens pour l'année 2015. Diverses locations de salles sont destinées à des actions d'information auprès des collectivités et établissements affiliés.

Locations mobilières : Une somme de 20 000 € est inscrite et correspond à la redevance du logiciel A.P.E y compris l'assistance juridique à un crédit de 10 000 € pour les diverses locations (balance et machine à affranchir, fontaines à eau) et 8 000 € pour l'organisation des concours et examens en 2015.

Maintenance

Une somme de 102 000 € est inscrite à cet article et correspond notamment aux maintenances liées au domaine informatique au rang desquelles on peut citer la maintenance des logiciels paie, carrières, finances, concours, la gestion électronique des documents, la maintenance des commutateurs, la maintenance des onduleurs, celle du firewall, le contrat d'assistance téléphonique sur la nouvelle architecture informatique, la

mise à jour des anti-virus, un contrat d'assistance téléphonique lié à l'architecture serveur, la maintenance du site internet (8 200 €), celle de la GED (5 000 €) pour un montant d'environ 67 000 €.

On retrouve également à cette imputation la maintenance de cinq photocopieurs, un appareil d'impression numérique ainsi que les autres contrats de maintenance liés aux équipements suivants, à savoir notamment deux ascenseurs, une porte automatique de garage, un portail automatique, une flotte d'extincteurs, deux chaudières, quatre systèmes de climatisation, le système de ventilation.

Assurances : Un montant de 30 000 €, afin d'honorer les primes de nos contrats d'assurances y compris l'assurance "annulation des concours" pour 8 000 € et ses avenants, a été inscrit. La régularisation, pour le contrat d'assurance ayant trait à l'annulation des concours et examens, parvient l'année suivant le déroulement des épreuves.

Versement à des organismes de formation

Le Centre de Gestion est un établissement public à caractère administratif créé par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Prolongement des collectivités et établissements publics affiliés (employant moins de 350 agents), il est administré par des élus locaux.

Caractérisé comme tous les établissements publics par le principe de spécialité, il a pour rôle essentiel et unique l'aide à la gestion des ressources humaines des collectivités locales et établissements publics locaux. Il s'adresse aux autorités territoriales en qualité d'élus employeurs.

Pour mener à bien ses missions, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'établissement est constitué de :

- 3 pôles opérationnels :
 - ✓ Pôle carrières-statut,
 - ✓ Pôle emploi territorial,
 - ✓ Pôle santé au travail,
- 1 mission :
 - ✓ Mission conseils et organisation RH,
- 1 direction fonctionnelle :
 - ✓ Direction des ressources internes,
- 1 direction générale :
 - ✓ Directeur Général des services.

Afin de répondre aux attentes des collectivités, le plan de formation 2015 est fondé sur 7 objectifs :

Pour les agents du siège :

8. Renforcer l'expertise des agents de l'établissement.
9. Accompagner la restructuration des territoires et notamment l'intercommunalité.
10. Actualiser, acquérir ou renforcer des connaissances et des techniques susceptibles d'améliorer la sécurité et de prévenir les risques encourus par les agents.
11. Aider les collectivités territoriales afin de faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap
12. Dynamiser la nouvelle organisation de l'établissement
 - 12.1 Structurer la Direction des Ressources Internes
 - 12.2 Favoriser la gestion en mode projet.
 - 12.3 Actualiser ou renforcer un savoir lié à une technicité particulière (logiciel comptabilité, paie, APE, carrières, concours, GPEEC, publication assistée par ordinateur, techniques d'archivage et documentation, outlook...).
 - 12.4 Acquérir ou renforcer des connaissances et des techniques susceptibles d'améliorer ou de faciliter le travail.

- 12.5 Favoriser la e-administration et renforcer la sécurité informatique de l'établissement.
- 12.6 Favoriser le déroulement des carrières par des préparations à des concours et examens.

Pour les fonctionnaires momentanément privés d'emploi :

- 13. Favoriser l'employabilité des FMPE.

L'institution a en charge au 1^{er} janvier 2015, au titre de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, trois fonctionnaires momentanément privés d'emploi de catégorie A dont il faut favoriser le retour à l'emploi.

Pour les agents du service Missions temporaires :

- 14. Développer l'autonomie et le professionnalisme des agents du service Missions temporaires.

En conformité avec la charte et le règlement de formation adoptés par le Conseil d'Administration le 19 octobre 2011, le coût prévisionnel du plan de formation 2015 s'élève à 91 000 € (y compris la cotisation 2015 au CNFPT soit 61 000 € hors cotisation).

Référence : le droit à la formation permanente est reconnu aux fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 – article 22).

Depuis le 1^{er} juillet 2008 (loi du 19 février 2007 n° 2007-209 relative à la fonction publique territoriale), les différentes catégories de formation sont :

- Préparation aux concours et examens professionnels,
- Formation d'intégration,
- Formation de professionnalisation,
- Formation de perfectionnement,
- Lutte contre l'illettrisme et apprentissage de la langue française.

Rémunérations diverses d'honoraires : Une somme de 35 000 € est inscrite pour payer les vacations des médecins dans le cadre de la mise en place du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme.

Rémunérations diverses d'honoraires

Une provision est prévue à cet article et concerne une provision pour des honoraires à un cabinet d'avocat dans le cadre des procédures visant à défendre les intérêts de l'établissement à hauteur de 100 000 €.

Publications

On retrouve, sous cette imputation, des sommes qui correspondent à :

- ✓ Des frais de publication pour l'organisation de concours et examens 2015,
 - ✓ Une provision pour l'externalisation de certains travaux du service reprographie,
 - ✓ Une provision pour la politique de communication de l'établissement,
- pour un montant global de 34 000 €.

Autres déplacements (jury de concours)

Une provision de 16 000 € est inscrite dans le cadre du programme des concours et examens professionnels pour l'année 2015.

Réceptions

Les frais liés à l'hébergement et à la restauration des examinateurs et membres de jury, dans le cadre de l'organisation des concours et examens 2015, sont notamment inscrits à cet article.

On retrouve également à cette imputation, les frais liés à l'organisation d'une journée "rencontre des acteurs de la prévention".

Les frais liés à l'organisation des départs à la retraite des agents, ou des départs suite à une mutation ou à l'occasion d'une remise de médailles.

La prévision budgétaire s'élève à 25 000 €.

Frais d'affranchissement : Les crédits prévus en 2014 sont revus à la baisse au regard de la consommation des crédits sur l'an passé.

Frais de télécommunications : Les prévisions budgétaires de 2015 sont maintenues par rapport à 2014. A cet article, on retrouve traditionnellement les frais de télécommunication mais également les frais d'abonnement à l'accès internet pour la fibre (12 000 €), les frais d'hébergement au site internet pour un montant de 1 050 €, les frais d'hébergement liés à la télé procédure concours pour un montant de 835 €, 5 000 € pour l'hébergement de l'application de médecine professionnelle. On retrouve, sous cette imputation, un abonnement 3 G pour les archivistes itinérants de l'institution ainsi qu'un abonnement téléphonique pour trois mobiles supplémentaires. Une somme de 7 000 € a été rajoutée et correspond aux frais d'hébergement du nouveau site internet et de la nouvelle GED. 8 000 € pour un nouvel accès internet de sécurité, 700 € pour l'optimisation des flux, 400 € pour la location d'une fibre optique.

Frais de nettoyage des locaux

Une somme de 35 000 € est inscrite afin de pourvoir au remplacement de deux agents titulaires à temps non complet chargés de l'entretien des locaux qui doit reprendre après son congé parental, le 28 Juin 2012 et aux remplacements du deuxième agent titulaire pendant ses congés. Ces remplacements sont assurés par une entreprise extérieure comme les années passées. Par le biais d'un marché à bons de commande, cette entreprise assure également l'entretien de la vitrerie des bâtiments de l'établissement (nouvelle appel d'offres de juillet 2014).

Autres services extérieurs

On retrouve également à cet article, l'entretien des espaces verts de l'établissement y compris la façade végétalisée.

Des crédits, dans le cadre de l'intervention d'un interprète qui accompagnera un agent malentendant, lors les formations liées à la refonte du site internet sont inscrits à cet article ou qui assurera une interprétation en langue des signes lors de réunions où l'agent doit participer.

On retrouve également à cet article, dans le cadre de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents du service missions temporaires, des crédits pour procéder à des études, des aménagements et des équipements de postes.

Autres impôts, taxes et versements

Au titre de l'année 2015, l'établissement doit s'acquitter de sa contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique à hauteur de 100 % de ses obligations légales. Une provision de 10 000 € est inscrite à cet effet.

1.3. Autres charges de gestion courante

Remboursement des activités syndicales

Dans le cadre du remboursement des décharges d'activité de service et de la prise en charge des autorisations spéciales d'absence telle que le prévoit la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007, une somme de 385 000 € est prévue.

Subventions autres organismes

Une provision de 40 000 €, pour les subventions suivantes, est prévue à cet article :

- Subventions aux organisations syndicales (subvention de fonctionnement et subvention aux lieu et place des locaux)..... 31 000 €
(Nouveau protocole à négocier avec les Organisations Syndicales en 2015)
- Subvention à l'amicale du personnel 9 200 €
- Subvention à l'ANDCDG..... 923 €
- Club sécurité routière 300 €

1.4. Charges financières

Intérêts des emprunts et des dettes

Le crédit 2015 est de 90 000 €.

Une provision de 16 000 € est inscrite en opération d'ordre dans le cadre de la prise en charge des ICNE.

Charges exceptionnelles

Un crédit de 2 000 € est inscrit. Il s'agit du reversement, à des centres de gestion partenaires, du transfert de ressources par le CNFPT dans le cadre des conventions pour l'organisation de concours et examens professionnels.

1.5. Dotations aux amortissements

Le crédit est fixé à 238 323 € pour 2015, assurant une part de l'autofinancement des programmes d'investissement.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1. Ventes de produits, prestations de services

	2014 (Prévisions)	2015 (Prévisions)
1. Cotisations obligatoire et additionnelle, concours		
Cotisations obligatoires	1 702 000 €	1 775 000 €
Cotisation additionnelle	1 276 000 €	1 331 000 €
Conventions remboursement concours	272 000 €	98 000 €
Rem coût lauréat	8 600 €	8 500 €

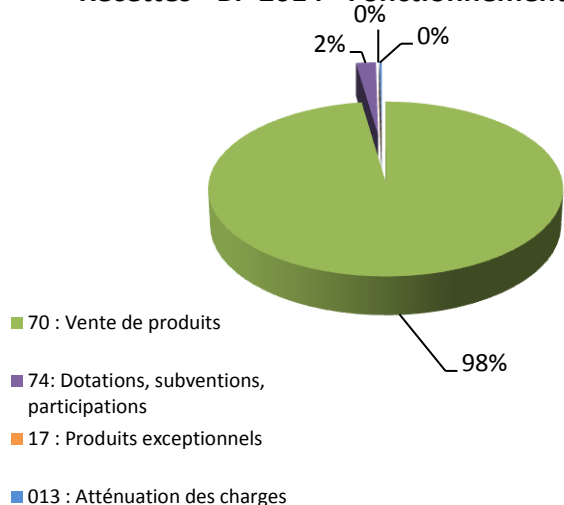
2. Convention avec les CA et CNA (tarification)

Autres remboursements : MCO	50 000 €	95 000 €
SMT	2 205 000 €	2 090 000 €
Prestation archivage	194 000 €	160 000 €
Prestation paye	236 000 €	256 000 €
APE	8 000 €	8 500 €
PST : Conv.avec les CNT (CM/CR)	45 000 €	59 000 €
PST : RPS	35 000 €	35 000 €
PST : inspections et rencontres	41 000 €	10 000 €
PST : Convention assistante sociale	0 €	27 000 €

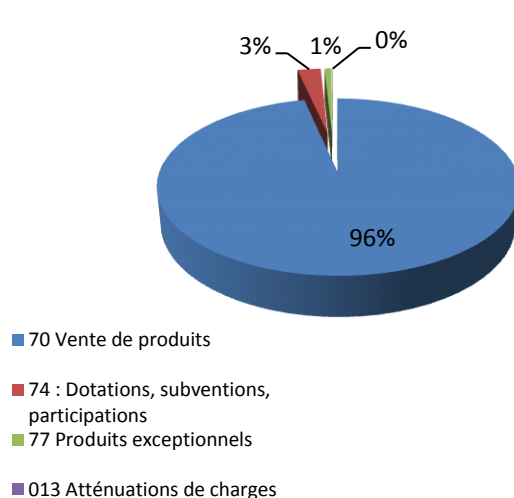
3. Convention avec les partenaires extérieurs (partenariat)

CNAS	3 000 €	2 000 €
CNRACL	17 000 €	15 000 €
FIPHFP	300 000 €	215 200 €
FNP	60 000 €	43 400 €
	Total : 6 452 600 €	Total : 6 228 600 €
		Soit – 224 000 € (- 3.60 %)

Recettes - BP 2014 - Fonctionnement



Recettes - BP 2015 - Fonctionnement



2.2 Dotation, subvention

Personnel privé d'emploi

L'établissement a en charge la gestion de trois fonctionnaires momentanément privés d'emplois de catégorie A. Un remboursement, par les collectivités territoriales concernées, doit se faire à hauteur de 50 % dans un cas (traitement brut et charges patronales) et 150 % pour les autres à hauteur de 164 000 €.

Transfert de ressources CNFPT

Une somme de 8 500 € est inscrite à cet article.

3 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 1 821 864 €.

3.1 Les dépenses d'investissement s'établissent de la manière suivante :

Outre le remboursement de la dette en capital	139 000 €		
Le déficit de la clôture de 2014	- 193 566 €		
Les restes à réaliser des programmes d'investissement 2014 et réajustés en 2015, sont les suivants :			
LIBELLE	CHAPITRE 20 Crédits	CHAPITRE 21 Crédits	CHAPITRE 23 Crédits
<u>Extension du Centre de Gestion</u>	-		<u>Article 2313 :</u> 20 000 €
<u>Equipement en matériels</u> (2 photocopieurs)		<u>Article 2183 :</u> 30 000 €	
<u>Travaux ancien et nouvel immeuble</u>	-	<u>Article 2184 :</u> 10 000 €	<u>Article 2313</u> 130 000 €

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 28
<u>Mise aux normes du sites internet au regard RGAA</u>	<u>RAR – Article 203 :</u> 11 311,04 € <u>Article 203 :</u> 8 000 €		
<u>Clôture de l'opération d'aménagement de l'aile Nord – 3^{ème} étage</u>			<u>Article 2313 :</u> 10 000 €
<u>Véhicule de service</u>		<u>Article 2182 :</u> 40 000 €	
<u>Logiciel de gestion financière</u>	<u>RAR :</u> 13 650.60 € <u>Article 203 :</u> 50 000 €		

	Chapitre 16	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 020
<u>Nouvelle organisation des services</u>		<u>RAR :</u> 14 580 € <u>Article 203 :</u> 20 000 €			
<u>Optimisation de la salle du CA</u>			<u>Article 2184 :</u> 15 000 €		
<u>Le 06.Rue Olivier de Clisson</u>		<u>Article 203 :</u> 100 000 €		<u>Article 2313 (travaux)</u> 503 460 €	
<u>DRI : Informatique 2014</u>		<u>Article 2051 :</u> <u>RAR</u> 5 895.42 €	<u>Art 2183 : RAR</u> 13 928.06		
<u>Médecine préventive</u>			<u>Article 2183 :RAR</u> 1 220.28 €		
<u>Mobilier</u>			<u>RAR :</u> 2 389.20 €		

<u>Programme informatique 2015</u>		<u>Article 203 :</u> 348 000 €	<u>Article 2183 :</u> 107 000 €		
<u>Dépenses imprévues</u>					<u>35 000 €</u>
Résultat antérieur		193 566.27 €			
Reste à réaliser		62 974.60 €			
Total opérations nouvelles	139 000 €	526 000 €	202 000 €	663 460 €	35 000 €
Total nouveaux crédits		1 565 460 €			
Total général		1 822 000 €			

Le déficit d'investissement reporté, le remboursement de la dette en capital (139 000 €), les restes à réaliser 2014 (62 974 €), les opérations nouvelles 2015 (1 426 324 €) sont financés avec les crédits suivants :

001 – Affectation du résultat	=	256 540 €
<u>16</u> – ICNE	=	16 000 €
<u>10</u> – FCTVA	=	41 136 €
<u>28</u> - Amortissement :	=	238 324 €
<u>021</u> - Virement de la section de fonctionnement	=	1 270 000 €
		1 822 000 €

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du Bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2015.

C) Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €, souscrite auprès du Crédit Agricole du Morbihan, arrivera à échéance le 28 mars 2015.

Une consultation et une étude ont été menées auprès de différents organismes bancaires (crédit agricole, caisse d'épargne, BCME).

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de :

- la renouveler auprès du Crédit Agricole aux conditions ci-après :
 - Plafond : 400 000 €
 - Durée : 1 an
 - Intérêts payables trimestriellement
 - Montant minimum des tirages et remboursements : 10 000 €
 - Taux : Euribor 3 mois moyenné + 1.69 % sur un base de calcul de 360 jours.
 - Commission d'engagement : 0.10 %
 - Timbrage fiscal : néant
 - Frais de dossier : néant
 - Parts sociales : néant
- donner tout pouvoir au Président pour signer le contrat et toute pièce s'y rapportant.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide de donner tout pouvoir au Président de signer le contrat et toute pièce s'y rapportant.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1) Actions en justice – Compte-rendu

Le Président rappelle que conformément à la délibération du conseil d'administration en date du 8 juillet 2014 qui l'a autorisé pour la durée de son mandat à défendre et à agir devant toutes juridictions compétentes jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes voies de recours, il est tenu de rendre compte des décisions qu'il a prises à cet effet.

Depuis le dernier compte rendu présenté au conseil d'administration lors de sa séance du 21 mars 2013, une affaire a été jugée et trois instances correspondant à une seule affaire ont été réglées par la voie amiable. L'ensemble est détaillé dans un premier tableau.

Les décisions prises pour 2013 et jusqu'à ce jour sont contenues dans un second tableau qui expose les trois affaires en cours devant le tribunal administratif de Rennes.

A l'exception des deux recours introduits par la communauté urbaine de Lille, tous ces dossiers ont été pris en charge au titre du contrat d'assurance "responsabilité - protection juridique".

2) Marchés publics – Compte-rendu

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, les marchés suivants ont été passés. Cette liste s'établit pour tous les achats supérieurs à 5 000 € HT.

Les pièces relatives aux achats dont le montant est inférieur à 5 000 € sont disponibles à la demande des administrateurs.

Conformément à sa délégation de compétences, le Président rend compte au Conseil d'Administration :

Fonctionnement (en TTC)

- Fournitures de gaz naturel 101.11 € / mois d'abonnement + 0.04463 € / KWh
Consommation 2014 : 12 717.80 € TTC
- Audit et conseil en assurances notifié à Protectas dans le cadre d'une mission de conseil d'audit et de conseil en assurances
Montant : 13 680 € TTC
Lot n°1 : mission d'étude et de conseil en assurances – Risques IARD pour un montant de 4 000 € HT
Lot n°2 : mission d'étude et de conseil en assurances – contrat groupe assurances des risques statutaires du personnel pour un montant de 7 400 € HT
Soit un total HT de 11 400 € HT
- Marché d'entretien ménager notifié à ONET Service après appels d'offres
Montant : entre 10 000 € et 29 999 € maximum par an sur 2 ans

Investissement (en TTC)

- Acquisition d'un logiciel de gestion financière : 34 711.02 €
- Etude du Pôle Carrière / Statut : 14 580.00 €
- Acquisition de 2 photocopieurs : 21 623.68 €

- Fourniture, mise en service et maintenance d'un accès Internet très haut débit sur fibre optique notifié à NETENSIA : 42 657.60 €
- Arthymon, prestation informatique : 12 000.00 €

Tous ces marchés ont été réalisés après mise en concurrence.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du Bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, prend acte des informations.

3) Restaurant administratif du passage Saint-Tropez Conseil Général / Ansamble

Par convention signée le 21 mai 2010, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan a signé un accord avec le Conseil général du Morbihan afin que les agents de l'établissement puissent accéder au restaurant administratif du passage Saint-Tropez.

Par courrier du 27 janvier 2015, le Président du Conseil général du Morbihan a informé le Centre de Gestion du Morbihan de la réouverture du restaurant administratif de l'Hôtel du Département après travaux à compter du 9 février 2015.

Après appel d'offres, le groupe Ansamble a été retenu par le Conseil général du Morbihan pour une prestation de fourniture de repas à compter du 9 février 2015.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention entre le Conseil général du Morbihan, l'établissement et le groupe Ansamble.

Cette convention précise les modalités financières d'admission. Le projet de convention est annexé. Il est notamment prévu :

- Une subvention alimentaire de 1,22 € par repas (au 1^{er} janvier 2015) accordée pour les agents dont l'indice majoré de rémunération est inférieur à 465 ;
- Une participation de l'employeur au coût d'admission de 2,04 € par repas accordée à tous les agents de l'établissement fréquentant ce restaurant administratif.

Un double conventionnement avec le Conseil général du Morbihan et le Comité Inter-entreprises permettra aux agents un libre choix entre les deux restaurants administratifs.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer ladite convention, emportant ainsi les présentes modalités et toute pièce s'y rapportant.

4) Restaurant administratif : convention CPAM / Ansamble (rue Nominoë)

Le Président rappelle la délibération du 8 juillet et du 16 décembre 2014 qui a abouti à la signature d'une convention entre l'établissement, le Comité Inter-Entreprises restaurant (37 boulevard de la Paix, à Vannes) et le groupe ANSAMBLE jusqu'au 31 décembre 2014 durant les travaux de rénovation et de mise en accessibilité du restaurant administratif du passage St-Tropez appartenant au Conseil général et à la signature d'une nouvelle convention à compter du 9 février 2015.

Une modification a été apportée notamment à l'article 7 de cette dernière :

- La facturation sera assurée par le comité inter-entreprises de la CPAM et non par le prestataire de service soit le groupe Ansamble.
- La convention ainsi amendée est annexée à la présente

Un double conventionnement Conseil général du Morbihan / Ansamble / Centre de Gestion du Morbihan et Comité Inter-Entreprises / Ansamble / Center de Gestion du Morbihan permettra aux agents de l'établissement, un libre choix entre les deux restaurants administratifs.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer ladite convention, emportant ainsi les présentes modalités et toute pièce s'y rapportant, y compris les avenants.

5) Convention relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

Le Président rappelle la délibération du 29 mars 2004 qui autorise la signature d'une convention entre l'établissement et les collectivités intéressées par le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Cette convention, en son article 9, comporte un terme :

- Les collectivités ayant déjà signé la convention avant le 31 décembre 2014, et sollicitant le service pour un nouveau calcul d'allocations d'aide au retour à l'emploi seront invitées à signer l'avenant n°2 ci-joint,
- Les collectivités n'ayant pas déjà fait appel au service et qui souhaitent conventionner avec l'établissement, la nouvelle convention ci-jointe leur sera adressée pour signature.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention née de la décision du Conseil d'Administration du 29 décembre 2004 ou la nouvelle convention, emportant ainsi les présentes modalités et toute pièce s'y rapportant, y compris les avenants.

6) Nouvelle convention d'accès aux services de Mégalis Bretagne 2015 – 2019

Le président rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale du Morbihan a adhéré en 2013 au projet ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), pour la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Pour adhérer à ce programme, le Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale du Morbihan a retenu l'offre du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE et a signé avec ce dernier une convention d'accès à ses services.

En 2015, le syndicat mixte a décidé de repenser son offre de services numériques dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires et d'investir dans une nouvelle plate-forme régionale d'administration numérique. Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne

- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- L'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Lors de son comité syndical du 21 mars 2014, le syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution. **Le montant annuel du nouveau barème de contribution est de 1750€ HT** pour le centre de gestion du Morbihan (tarification pour un établissement de 50 à 100 agents).

L'adhésion au bouquet de services numériques de MEGALIS BRETAGNE offre également la possibilité de souscrire à un service annexe de visioconférence, communément appelé « conciergerie ». Ce service permet d'avoir accès à des ressources de pont de visioconférences et d'audioconférences, permettant la mise en œuvre de visioconférences et d'audioconférences, multi-sites. **Le coût de ce service annexe a été fixé par délibération du conseil syndical du 19 janvier 2015, à 60€ HT / mois pour les établissements partenaires.**

Le centre de gestion du Morbihan s'est équipé en janvier 2015 d'une solution de visioconférence pour pouvoir participer à distance aux réunions organisées par divers partenaires (CDG, CNFPT, collectivités, etc.) et doit donc souscrire un abonnement à un service de « conciergerie ».

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de :

- **autoriser le Président à signer la nouvelle Convention MEGALIS BRETAGNE et tous les documents afférents pour pouvoir accéder au bouquet de services numériques et autres services annexes sur la période 2015/2019,**
- **approuver le nouveau barème de contribution relatif au bouquet de services numériques,**
- **approuver la contribution d'accès au service de visioconférence.**

CONCOURS

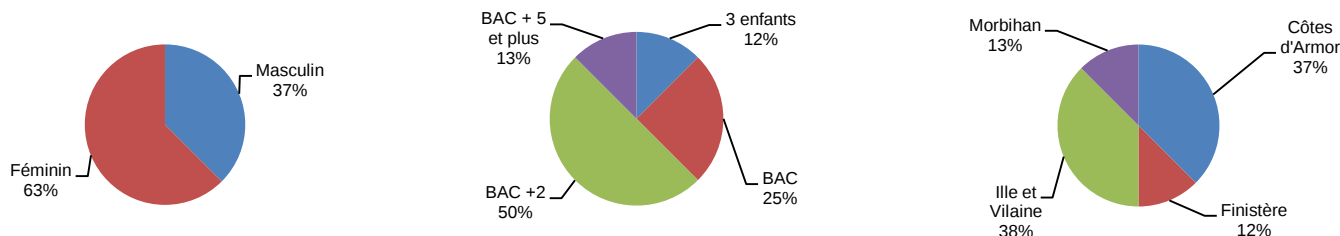
- 1) Adoption du coût lauréat de l'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe

Le centre de gestion du Morbihan a organisé, au titre de l'année 2014, l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe de catégorie B pour le compte des quatre centres de gestion bretons.

Le bilan de l'opération s'est traduit de la façon suivante :

	Nbre d'inscrits	Nbre de participants à l'épreuve écrite	Nbre de candidats autorisés à participer à l'épreuve orale	Nbre de lauréats
Examen professionnel d'animateur principal de 1 ^{ère} classe	13	12	11	8

Les 8 lauréats se répartissent de la façon suivante selon le sexe, le niveau d'études et le département d'origine :



Le bilan financier de cet examen comprend, en application de la convention cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels dans le cadre de la coopération régionale entre les centres de gestion bretons signée le 28 décembre 2012 :

- les charges inhérentes à l'opération ;
- les recettes correspondant aux coûts lauréats facturés aux centres de gestion coordonnateurs hors Bretagne en application de la convention nationale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion, signée le 10 juin 2013 ;
- la part restante de la dotation CNFPT versée de 2010 à 2012 au CDG Morbihan d'un montant de 13 031,90 € en compensation du transfert financier de ce concours (délibération du 15 octobre 2014).

Il se présente de la façon suivante :

Concours/ examen	Montant des frais d'organisation	Nombre de lauréats	Coût par lauréat	Nbre de lauréats hors Bretagne	Montant restant à couvrir par le budget annexe régional	Dotation CNFPT restante du montant perçu en 2010-2011-2012 par le CDG 56	Montant dû par le CDG Morbihan au budget annexe régional
Examen professionnel d'animateur principal de 1 ^{ère} classe	9 697 €	8	1 212 €	0 lauréat	9 697 €	13 031,90 €	3 334,90 €

L'ensemble des lauréats relève d'une collectivité bretonne. Aucune facturation de coût lauréat ne sera donc demandée. Après intégration des 13 031,90 € restant des dotations CNFPT 2010-2011-2012, il reste 3 334,90 € non utilisés par le centre de gestion du Morbihan. Cette somme pourra être investie dans l'organisation régionale du prochain concours d'animateur territorial au titre de l'année 2015.

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de :

- **adopter le bilan financier de l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe 2014 à 9 697 € ;**
- **reverser le solde restant de la dotation CNFPT de 3 334,90 € au budget du prochain concours d'animateur territorial 2015.**

POLE SANTÉ AU TRAVAIL

1) Accompagnement des CHSCT et formation des membres

Les élections professionnelles du 4 décembre 2014 ont vu la mise en place effective des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans toutes les collectivités territoriales de plus de 50 agents.

Elargi aux questions relevant des conditions de travail, le CHSCT devient un acteur opérationnel en matière de santé et sécurité au travail que le CDG du Morbihan doit accompagner pour territorialiser son action, dynamiser et structurer un observatoire de la prévention et de la santé au travail.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'objectifs annoncés le 22 janvier lors du débat d'orientation budgétaire.

Le Morbihan compte une soixantaine de CHSCT locaux en plus du CHSCT départemental.

Pour permettre aux membres d'acquérir des connaissances pratiques et de promouvoir un travail collectif dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail, une formation est obligatoire.

La durée de celle-ci est fixée à 5 jours et elle doit intervenir dans les 6 mois qui suivent l'installation de l'instance.

Le Président précise que la formation est la compétence du CNFPT.

Avec les 4 CDG Bretons, il affiche une volonté affirmée de partenariat pour la formation des membres des CHSCT telle que :

- CDG acteur de la prise de mission des CHSCT et de leur fonctionnement tout au long du mandat (animation d'un réseau) ;
- démarche fédératrice pour accompagner leur montée en puissance avec des engagements proches et réciproques entre les CDG et CNFPT :
 - formation prioritairement en "intra",
 - formation ouverte aux représentants des employeurs et aux autres acteurs de la démarche locale de prévention (assistant de prévention ; ACFI...),
 - calendrier approprié.

Le Président propose que le CDG s'engage au côté du CNFPT par la voie d'un conventionnement pour la formation des membres du CHSCT.

Le conventionnement devra prévoir les ressources financières pour le CDG (NB : la formation des membres du CHSCT demeure l'une des formations facturées aux collectivités territoriales) selon les principes adoptés lors du DOB et notamment :

- recrutement si les recettes correspondantes couvrent au moins 70 % de leur coût,
- recours aux contractuels quand il n'existe pas de visibilité sur les missions.

Concrètement, le Président annonce un objectif de former la moitié des CHSCT du Morbihan (30) sur 12 mois.

Aspect financier :

(sous réserve de la négociation à mener avec le CNFPT ou d'autres intervenants)

- Nombre de jours de formation : 5 (base – décret 85-603) + 2 (RPS – accord cadre 2013)
- Coût unitaire : environ 300 €/CHSCT/jour
- Recette : 2 100 €/CHSCT

Projection pour 30 CHSCT : 63 000 €

Le Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du bureau en date du 19 février 2015, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.